



Municipalité de Lejeune

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le lundi
9 août 2021 à 20h00 à la salle municipale, lieu ordinaire du conseil.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Daigneault	Maire
Monsieur Patrice Dubé	Conseiller siège 1
Monsieur Réjean Albert	Conseiller siège 2
Monsieur Fernand Albert	Conseiller siège 3
Madame Carole Viel	Conseiller siège 4
Madame Marguerite Albert	Conseiller siège 5
Madame Armelle Kermarrec	Conseiller siège 6

Madame Claudine Castonguay Directrice générale

Deux personnes étaient présente dans le public.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Pierre Daigneault, maire souhaite la bienvenue, constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Réso 2021-97

Il est proposé par Carole Viel et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser le point « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 juillet 2021

Réso 2021-98

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 5 juillet, dernier, a été remis à tous les membres du Conseil dans le délai prévu avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité des conseillers présents : D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉE

4. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Réso 2021-99

Il est proposé par Fernand Albert, appuyé et résolu unanimement d'accepter la liste des comptes à payer totalisant 60 976.43\$

Je certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses précitées et autorisées par le conseil municipal.

Claudine Castonguay Dir. Gén.

ADOPTÉE



5. AFFAIRES MUNICIPALES

a) Ouverture de la petite route(fermeture en hiver)

Nous avons eu une demande de fermer la petite route en hiver. Mais pour la sécurité du public, il a été décidé que la petite route reste ouverte.

b) Marché mobile Verger patrimonial du Témiscouata.

Réso 2021-100

L'équipe de la SADC du Témiscouata travaille depuis le mois de janvier 2021 à accompagner le Verger patrimonial du Témiscouata à lancer, dès le début de septembre prochain, son projet de MARCHÉ MOBILE. Il s'agit d'un commerce d'alimentation ambulante qui se déplacera dans les municipalités du Témiscouata où il y a absence de commerce d'alimentation ou bien une offre très limitée pour les citoyens. Le projet se veut également une formule innovante afin de rapprocher à la fois les citoyens d'une offre alimentaire diversifiée et saine tout en développant un nouveau débouché commercial pour les producteurs et les transformateurs bioalimentaires du Témiscouata et du Bas-Saint-Laurent.

Le coût du projet s'élève à 165 000 \$. Cela comprend l'acquisition et la transformation du camion qui empruntera les routes pour se rendre dans les municipalités, l'ajout des équipements nécessaires pour la conservation des aliments afin de répondre aux normes du MAPAQ et finalement les frais pour la conception d'une plate-forme numérique pour gérer l'approvisionnement des aliments et les prises de commandes.

À ce moment-ci, il manque un montant de 25 000 \$ pour attacher le financement complet du projet. Pour compléter le montage financier, le Verger patrimonial et la SADC de Témiscouata ont convenu de lancer une campagne de financement participatif en collaboration avec la Ruche Bas-Saint-Laurent. L'objectif est de recueillir la somme de 25 000 \$. Recyc-Québec versera en sus au Verger patrimonial un montant de 12 500 \$. Comme vous le constatez, cette campagne se déroule en pleine saison estivale et durant le congé de la construction.

C'est pour cette raison que toute l'équipe de la SADC collabore très étroitement pour solliciter des contributeurs afin que le Verger patrimonial du Témiscouata atteigne d'ici le 15 août 2021 sa cible de 25 000 \$.

Il est proposé par Réjean Albert de ne pas participer, mais on invite la population à y contribuer personnellement.

ADOPTÉE

c) Ouverture soumission (chargeur sur roues)

Nous avons reçu deux Soumissions.

1. Longus au montant de 198 024.00\$ avant taxes
2. Brandt au montant de 225 000.00\$ avant taxes

Le conseil désire attendre pour l'instant.



d) Colloque de zone à Saint-Jean-de-Dieu le 9 septembre

Réso 2021-101

ATTENDU que l'Association des directeurs municipaux de la zone Est-du-Québec nous invite à son rendez-vous annuel ;

ATTENDU que le colloque de la zone Est-du-Québec aura lieu à dans la MRC des Basques le jeudi 9 septembre 2021 a Saint-Jean-de-Dieu

ATTENDU qu'il en coûte, 65.00\$ pour les membres et le prix comprend :

L'inscription, le repas du midi, les pauses et le matériel didactique.

Les frais de déplacement seront partagés avec d'autres directrices, car on fait du covoiturage.

Il est proposé par Réjean Albert et résolu de faire l'inscription au colloque 2021 pour la directrice générale Claudine Castonguay. Faire le chèque à l'ordre de ADMQ zone 11 Bas-Saint-Laurent-Ouest avant le 23 août 2021.

ADOPTÉE

e) Congrès de maire (Québec 30 sept 1 et 2 oct.)

Réso 2021-102

Il est proposé par Fernand Albert d'autoriser le maire à aller assister au congrès des maires qui aura lieu à Québec du 30 septembre au 2 octobre . De défrayer les montants pour deux nuitées à l'hôtel et les frais de déplacement.

ADOPTÉE

f) Projet église

Réso 2021-103

Organisme : La municipalité de Lejeune

1- Requalification de l'église de Saint-Godard de Lejeune

Considérant l'importance de sauvegarder notre église Saint-Godard de Lejeune comme patrimoine de notre communauté.

Il est proposé par Armelle Kermarrec et appuyé par Marguerite Albert de réaliser les études nécessaires pour la requalification de l'église, afin d'assurer sa sauvegarde et sa pérennité. Adopté à l'unanimité.

2- Protocole d'entente

Il est proposé par Fernand Albert qu'un protocole d'entente entre notre organisme et la fabrique de Saint-Godard de Lejeune et la municipalité de Lejeune (organisme mandataire) soit convenu et signé afin de définir les droits et responsabilités des parties pour le projet de requalification de l'église de Saint-Godard de Lejeune. Adopté à l'unanimité.



3- Dépôt de proposition au Conseil du patrimoine religieux

Considérant le concours du programme de requalification des lieux de culte excédentaire patrimonial du Conseil du patrimoine religieux du Québec pour la requalification de l'église de Saint-Godard de Lejeune.

Il est proposé par Réjean Albert que la municipalité de Lejeune (organisme mandataire) de déposer un projet au concours du Conseil du Patrimoine religieux du Québec pour :

Volet 1 - Pour la réalisation des études nécessaires à la requalification de l'Église de Saint-Godard de Lejeune, et de confirmer la participation de 25% de notre organisme.

ADOPTÉE

Reconnaissance patrimoine des lieux de cultes

Réso 2021-103a

Considérant le rôle majeur de notre église dans l'histoire de notre communauté.

Considérant l'importance de protéger notre patrimoine bâti dans notre municipalité.

Considérant que les espaces de l'église pourraient contribuer à répondre aux besoins de plusieurs organismes et projets dans notre communauté.

Considérant que la Fabrique souhaite procéder à la requalification de l'église et la transférer à un organisme admissible au financement gouvernemental pour la réfection de l'église conformément la résolution reçue le 9 août 2021.

Il est résolu :

Sur une proposition de Fernand Albert d'entamer le processus de citation officielle de l'église de St-Godard de Lejeune comme patrimoine collectif de notre municipalité dans le but de protéger notre patrimoine bâti, notre histoire et faire bénéficier des espaces disponibles aux organismes et projets futurs de notre communauté.

ADOPTÉE

g) Engagement responsable de voiries

Réso 2021-104

Attendu que nous devons remplacer notre responsable de voirie, suite a son décès subitement.

Le comité des ressources humaines va rencontrer Alex Dubé pour savoir s'il garde le travail de l'adjoint de voirie ou s'il veut devenir le responsable de voirie.

Il est proposé par Patrice Dubé et appuyer à l'unanimité que le comité le rencontre prochainement.

ADOPTÉE



h) RIDT-Dépôt municipal pour résidus verts

Réso 2021-105

La réglementation québécoise prévoit que chaque municipalité devra implanter un moyen de gestion

Des matières organiques accessibles à 100% des usagers d'ici fin 2024. Des pénalités financières seront d'ailleurs appliquées dès 2022 si rien n'est mis en place. De plus, chaque municipalité du Témiscouata dispose déjà de conteneurs pour les résidus domestiques dangereux (peinture, huiles...)

L'orientation prise par la RIDT pour les résidus verts et les branches, en plus des 4 écocentres, est que chaque municipalité dispose d'un point de dépôt municipal. La RIDT fournira tous les équipements et le matériel requis en plus de gérer le transport et la valorisation des matières récupérées.

La mise en place de tous les dépôts est prévue pour recevoir les matières dès l'automne 2021. Ainsi, les citoyens qui ne veulent pas gérer ces matières chez eux pourront aller y déposer leurs résidus verts et leurs branches.

Il est important de noter que ces dépôts ne seront pas des écocentres et ne devront pas recevoir d'autres matériaux que les résidus verts compostables, les branches et les résidus domestiques dangereux.

La RIDT ne s'occupera pas d'autres matières qui y seraient déposées sans autorisation.

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu à l'unanimité que la municipalité de Lejeune mandate le responsable de la voirie pour assumer la responsabilité du site avec la RIDT.

ADOPTÉE

i) Cahier spécial pour Association des Pompiers de l'Est-du-Québec (info-dimanche)

Réso 2021-106

Appuyé par le conseil municipal si Francis Lagacé, chef pompier désire le faire, et résolu à l'unanimité.

ADOPTÉE

6. CORRESPONDANCES ET INVITATIONS

a) TECQ (MAMH)

b) Association des Arts du Témiscouata activité au parc Clair Soleil

Invitation au parc Clair Soleil qui se tiendra 28 août prochain. Nos membres seront présents pour vous offrir leurs dernières créations et une artiste de la région assurera la partie musicale.

c) Sécurité civile

Réso 2021-107

Pompier (colloque Sécurité civile)

Attendu qu'un colloque en sécurité se tient le samedi 9 octobre 2021 de 8h à 16h30 à la salle municipale située au 95, rue Saint-Charles à Saint-Louis du Ha! Ha!



Les objectifs de cette formation sont de permettre aux participants de se familiariser avec les procédés et outils pertinents à la mise en place et à la gestion d'un centre de coordination. Le participant apprendra, à l'aide d'exposés, d'ateliers et de mises en situation.

L'inscription et le paiement doivent être complétés avant le 1^{er} octobre 2021 avant la tenue de l'atelier. Le coût de cette journée est de 340 \$ incluant la formation, le repas du midi ainsi que les pauses-café, une attestation remise à la fin de l'atelier.

Il est proposé par Carole Viel et résolu à l'unanimité que le conseil accepte qu'une personne participe à ce colloque et que les frais du kilométrage soient déboursés.

ADOPTÉE

7. DEMANDE DE DONS

a) Centre de prévention du suicide KRTB

Réso 2021-108

Le centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du Bas-Saint-Laurent (CPSIBSL) est un organisme communautaire ayant pour mission principale la prévention du suicide et des situations de détresse.

Il est proposé par Fernand Albert et résolu unanimement de faire un don de 50\$ (cinquante dollars).

ADOPTÉE

8. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Marguerite Albert propose la levée de la séance à 20 h 30.

Pierre Daigneault
Maire

Claudine Castonguay
Directrice générale

Je, Pierre Daigneault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.